



Semaine mondiale œcuménique pour la Paix en Palestine-Israël - 2016

Avignon, le 24 septembre 2016

Lettre ouverte à Mesdames, Messieurs,
les élus régionaux, parlementaires nationaux
(députés, sénateurs) et européens, de la
région d'Avignon et de Vaucluse.

Madame/Monsieur,

Dans une démarche citoyenne, et à l'occasion de la 9^e Semaine mondiale pour la Paix en Palestine-Israël du Conseil œcuménique (ou mondial) des Églises, du 18 au 24 septembre de cette année 2016, chrétiens de diverses confessions, nous souhaitons vous adresser les principaux extraits de la Déclaration de son Comité central réuni à Trondheim (Norvège), en date du 28 juin dernier.

Le conflit israélo-palestinien, vieux de quelque soixante dix ans, est souvent passé au second plan de l'actualité du fait d'autres dramatiques affrontements guerriers au Moyen-Orient. Au-delà des rapports de force, le respect de la Déclaration universelle des Droits humains (de l'Homme), l'application des diverses résolutions de l'ONU et le droit international sont les critères fondamentaux de sa résolution, dans l'intérêt de toutes les parties. Notamment, les "Conventions de Genève" interdisent en territoires occupés¹ les déplacements de personnes, les appropriations de terres ou de ressources en eau, et les implantations nouvelles de la part de l'occupant. De ce fait, les colonies israéliennes revêtent un caractère totalement illégal.

L'État d'Israël est réellement entouré de forces hostiles nécessitant une politique de défense rigoureuse. Mais les motifs de sécurité ne justifient nullement les mesures d'expansion israélienne à Jérusalem-Est, et en Cisjordanie. Celles-ci traduisent à l'évidence l'hostilité résolue du gouvernement israélien à toute solution à deux États.

Il importe que la communauté internationale [et d'abord la France et la Communauté européenne], fasse admettre aux autorités israéliennes qu'une politique de défense ne dispense pas d'une politique de paix et de réconciliation avec la population arabe palestinienne ; particulièrement en cette époque où les courants extrémistes se répandent dans tous les camps. Les exigences de sécurité n'autorisent nullement l'économie d'une volonté de paix et de réconciliation avec la partie adverse.

En l'absence de toute action effective visant à obtenir de l'État d'Israël l'application des résolutions de l'ONU qui le concernent, la campagne internationale BDS² paraît être un moyen efficace pour obtenir un changement de sa politique à l'égard du peuple palestinien.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir auprès du Gouvernement et du Parlement de notre pays en vue de corriger les dispositions de la "Circulaire Alliot-Marie", du 12 février 2010, de façon à ce que soient distinguées clairement pressions sociopolitiques et discrimination raciale ou antisémitisme. Il faut aussi que les autorités européennes soient tout à fait claires et rigoureuses à ce sujet. Et nous sollicitons plus largement votre contribution pour que, dans les instances auxquelles vous appartenez, compte tenu de leurs domaines de compétence, les préconisations du Conseil œcuménique des Églises soient effectivement entendues et prises en compte.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments très respectueux,

80 signatures ci-après, autres pages.

Annexe :

- Extraits de la Déclaration du Comité central du Conseil œcuménique des Églises, Trondheim

¹ Caractère internationalement reconnu aux territoires palestiniens, après la guerre de 1967.

² BDS = Boycottage, Désinvestissement, Sanctions – Campagne lancée à la demande de 171 ONG palestiniennes en 2005.